

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je crois, monsieur le président, que le député est mal informé. Ce qu'il suggère que nous fassions, nous le faisons depuis non seulement un an mais cela avait commencé avec le prédécesseur du ministre des Communications. Nous avons donc proposé des arrangements administratifs souples à toutes les provinces. Quelques-unes ont accepté d'entrer en discussion avec nous et de signer des accords. Bien sûr dans ce cas-là il s'agit d'accords bilatéraux, mais ces arrangements découlent d'une proposition qui a été faite à l'ensemble des provinces, comme je viens de l'expliquer au chef de l'opposition.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DOIT BIENTÔT PARTICIPER À UNE RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES COMMUNICATIONS QUÉBÉCOIS

M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'honorable ministre des Communications a annoncé en dehors de la Chambre l'intention de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur les communications, le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre si le ministre des Communications du gouvernement fédéral va rencontrer prochainement le ministre des Communications du Québec, M. O'Neill, avant la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur les communications?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne sais pas, monsieur le président, si un ministre des Communications, que ce soit M. O'Neill ou quelqu'un d'autre, veut parler au ministre, il y a toujours le téléphone, le courrier et les gros «chars». Je rappelais au chef de l'opposition il y a un moment que M. O'Neill précisément avait été celui qui avait refusé de se présenter à la conférence des ministres des Communications que nous avons convoquée à Edmonton l'an dernier.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

L'EXPANSION DE NORTHERN TELECOM AUX ÉTATS-UNIS
MALGRÉ LES DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔT CONSENTIS POUR LA
CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai une question pour le ministre des Finances. Le ministre est au courant que la société Northern Telecom réduit en ce moment ses effectifs canadiens d'environ 1000 hommes, il sait aussi que les mesures budgétaires à l'étude en ce moment à la Chambre permettront à cette société d'obtenir environ 2 millions de dollars en dégrèvements d'impôt spéciaux, consentis ostensiblement pour la création d'emplois au Canada. L'honorable représentant sait-il que d'après une nouvelle parue dans les journaux d'aujourd'hui, la Northern Telecom se propose d'affecter 15 millions de dollars à des travaux d'expansion, non ici au Canada, mais aux États-Unis, et qu'elle emploiera pour la première fois là-bas des systèmes d'ordinateurs? Si le ministre est au courant de cette situation, quelle démarche entend-il entreprendre?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je ne suis pas au courant de l'article que vient de mentionner le député. Je vais me renseigner. Mais je lui signale qu'en vertu du bill C-11, les compagnies ont droit au dégrèvement d'impôt uniquement si elles investissent au Canada. Celles qui investissent aux États-Unis échapperont à cette disposition du bill.

[M. Graffey.]

M. Broadbent: Le ministre devrait examiner son bill plus attentivement. Il renferme toute une série de concessions d'impôt auxquelles les corporations ont droit et cela sans être assujetties à la condition que vient d'énoncer l'honorable représentant. Va-t-il s'occuper de cette affaire? L'exactitude de la nouvelle dont je viens de parler ne fait aucun doute; la société est en voie d'investir 15 millions de dollars aux États-Unis à des fins d'expansion. Cette même société obtient environ 2 millions de dollars en dégrèvements d'impôts spéciaux en vertu d'une mesure dont la Chambre est saisie. Si la société agit de cette façon, le ministre voudra-t-il s'assurer qu'elle ne touchera pas à l'argent des contribuables canadiens?

M. Chrétien: Il y a là deux choses différentes. D'abord, une réduction d'impôts à l'égard d'un nouvel investissement. Si la société n'effectue aucun placement au Canada, elle n'obtiendra aucun dégrèvement fiscal. L'autre a trait à l'allocation de 3 p. 100 pour les stocks, allocation à laquelle a droit toute entreprise qui a des stocks en magasin. Cette disposition du bill fiscal vise à aider l'industrie à garder des marchandises en stock et à maintenir ainsi des employés au travail.

● (1422)

M. Broadbent: Une dernière supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre essaie-t-il de convaincre la Chambre que les 2 millions de dollars que cette société va recevoir, que ce soit à des fins d'entreposage ou à d'autres fins du même genre, créeront le même nombre d'emplois que si le gouvernement injectait directement cette somme dans l'économie? [Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne comprends pas très bien l'argument de l'honorable député. La production de 3 p. 100 pour l'inventaire s'applique à toutes les compagnies qui détiennent des inventaires. Une des raisons pour lesquelles nous avons proposé l'adoption de cette loi c'est que nous croyons qu'il est important d'aider les industries à porter leur inventaire, car lorsqu'elles peuvent maintenir des inventaires, elles peuvent avoir des lignes de production plus longues. Cela n'a aucun rapport avec les investissements. Quant aux industries, elles jouiront d'avantages fiscaux si elles font des investissements au Canada, dans le cas contraire, elles n'auront aucun avantage fiscal.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE SI LE QUÉBEC POURRA BÉNÉFICIER DU PROGRAMME D'ISOLATION

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

La fin de semaine dernière, les grands vents du Nord nous ont rappelé que l'isolation était toujours utile. Étant donné que le 31 octobre il y avait une rencontre à Québec entre les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministre lui-même et plusieurs députés, et à cette occasion il a surtout été question d'habitation et d'isolation. A ce moment-là, le ministre nous avait informés qu'il y aurait possibilité, peut-être dans un avenir assez rapproché, que le Québec puisse entrer dans le programme d'isolation de maisons et que les habitants pourront bénéficier de cette loi fédérale. Est-ce que le ministre est en mesure aujourd'hui de